



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le VINGT-CINQ SEPTEMBRE.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2023

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT - R. MARTEL TRIGANCE - **Adjoints**

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY - A. CARRU MARTEL- N. DEDULLE LELUIN - J. DUBOIS - J.L. GIRAUD -

S. LAINÉ - C. MENARD - E. MENUT - N. PERRICHON - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD - A. RASKIN **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : B. MONTAGNE (pouvoir à E. MENUT), J. HENSELER (pouvoir à R. MARTEL), N. PIGAGLIO (pouvoir à C. MENARD), M. MARTEAU (pouvoir à S. LAINÉ)

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'arrêté n° 2023-012 du 17 juillet 2023 portant établissement des lignes directrices de gestion,

Vu la délibération n° 2023-07-10/009 du 10/07/2023 portant détermination des taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu la délibération n° 2023-09-25/003 du 25/09/2023 portant création d'emplois d'agents recenseurs

Monsieur le Maire propose la création d'emplois suivants :

Au titre des avancements de grade par ancienneté :

- 2 postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet
- 1 poste d'attaché principal, à temps complet

Recrutement d'un agent assistant de communication (création de plusieurs postes pour pouvoir recruter la personne qualifiée) :

- 1 poste d'adjoint administratif non titulaire
- 1 poste d'adjoint technique non titulaire
- 1 poste d'adjoint administratif titulaire
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe titulaire
- 1 poste d'adjoint technique titulaire
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe titulaire

Suite à une mutation, recrutement d'un agent technique polyvalent (création de plusieurs postes pour pouvoir recruter la personne qualifiée) :

- 1 poste d'adjoint technique non titulaire
- 1 poste d'adjoint technique titulaire
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe titulaire
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe titulaire

Nomination stagiaire :

- 1 adjoint d'animation à temps non complet

Pour les besoins du recensement de la population 2024 :

- 5 postes d'agent contractuel de droit public pour fonction d'agent recenseur

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme indiqué ci-dessus,
- DE DONNER tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien cette présente délibération
- DIRE que les crédits sont ouverts au BP M 57, chapitre 012.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE

